



DIGNE DE CONFIANCE,
à chaque instant



FAVORISER L'AUTONOMIE DES JEUNES

MÉMOIRE

présenté par le

Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval

dans le cadre des travaux de la

Commission spéciale sur les droits des enfants et

de la protection de la jeunesse

6 décembre 2019

*Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Laval*

Québec 

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE EXÉCUTIF	3
INTRODUCTION	5
DES PROJETS INNOVANTS POUR LE PASSAGE À L'ÂGE ADULTE.....	7
Le Centre multiservice.....	7
Un pavillon novateur.....	7
Le Projet CLÉ.....	9
Aire ouverte	10
ADAPTATION DES MILIEUX D'HÉBERGEMENT	11
APPROCHE CLINIQUE.....	13
Interventions et traitements	13
Le Programme qualification jeunesse.....	14
Le plan de cheminement vers l'autonomie	14
L'importance des organismes communautaires	14
Programmation/approche de réadaptation	15
RESSOURCES HUMAINES.....	17
JEUNES SOUS LA LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS.....	18
CONCLUSION.....	19

SOMMAIRE EXÉCUTIF

La Commission spéciale sur les droits des enfants et de la protection de la jeunesse (la Commission) est l'opportunité pour définir une nouvelle vision positive et concertée pour soutenir les jeunes vulnérables. La Commission a, entre autres, le mandat de *mener une réflexion sur les services de protection de la jeunesse, sur la loi qui les encadre, le rôle des tribunaux, le rôle des services sociaux et des autres acteurs concernés; d'examiner l'évolution au cours des 40 dernières années des dispositions de la Loi sur la protection de la jeunesse, des connaissances liées aux meilleures pratiques d'intervention et des besoins des enfants en difficulté et leur famille*¹. Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval souhaite donc proposer une refonte de la trajectoire des jeunes en protection afin de favoriser l'autonomie des jeunes, tant au niveau des établissements qui hébergent les jeunes, des interventions cliniques ou de l'implication de la communauté.

Comme organisation qui intervient auprès des jeunes les plus vulnérables, le CISSS de Laval considère que le Québec doit donner toutes les chances de réussite à ses enfants. Forts de l'expérience lavalloise, le CISSS de Laval et les jeunes hébergés sondés pour la rédaction de ce mémoire proposent donc certaines pistes de réflexion pour définir une nouvelle vision des services pour les jeunes sous la Loi de la protection de la jeunesse, de la réadaptation des jeunes ainsi que du passage à la vie adulte.

D'emblée, le CISSS de Laval tient à préciser que le modèle de la protection de la jeunesse des dernières décennies est en mesure de remplir son mandat. Il est important de rappeler que les jeunes en centre de réadaptation reçoivent un encadrement adéquat. Le CISSS de Laval s'est tout de même donné le droit de rêver à bâtir l'avenir et de se projeter dans une vision où les jeunes vivent leur vie et où les plans d'intervention respectent l'objectif qui est de former des jeunes autonomes.

Le CISSS de Laval propose à la Commission une approche qui permettra aux jeunes de s'émanciper et d'acquérir des compétences qui leur seront utiles tout au long de leur vie. Cette vision demande de la flexibilité; la communauté devra accepter les risques inhérents. En somme, comme n'importe quel jeune, les essais et les erreurs font partie intégrante de l'éducation. D'ailleurs, ne dit-on pas que l'échec est le début de la réussite? Ultimement, expérimenter constitue la meilleure façon d'apprendre, mais il est important de préciser que les jeunes ne doivent pas être laissés à eux-mêmes. Comme n'importe quel jeune, ils doivent recevoir l'encadrement et le soutien nécessaires pour faire face aux défis de la transition vers l'âge adulte.

Le CISSS de Laval croit que les milieux où résident les jeunes sous la protection de la jeunesse doivent être invitants et offrir le sentiment de sécurité d'un domicile propice à l'épanouissement des enfants. Il faut donner à ces derniers l'envie d'y vivre plutôt que de susciter un sentiment négatif. Les locaux des lieux d'hébergement et l'environnement humain doivent favoriser le développement de l'empathie, de l'entraide entre les pairs et être adaptés aux traumatismes vécus par les jeunes. C'est pourquoi une avenue à privilégier serait de diversifier les formes d'hébergement et d'accroître leur qualité de vie en vue afin de favoriser leur autonomie ainsi qu'une transition harmonieuse vers la vie adulte au sein de la communauté. Les intervenants seraient en soutien des jeunes afin de les aider à développer les outils pour devenir pleinement autonomes.

¹ COMMISSION SPÉCIALE SUR LES DROITS DES ENFANTS ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE. *Une volonté de faire pour nos enfants. Le mandat*, [En ligne]. [<http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/guides/fr/les-commissions-d-enquete-au-quebec-depuis-1867/11546-commission-laurent#fragment30662>] (Consulté le 2 décembre 2019).

L'approche et la pratique clinique devront s'adapter pour bâtir l'avenir. À partir du moment où l'encadrement et le soutien des jeunes seront orientés vers l'autonomie de ces derniers, la complexité des clientèles et des situations avec lesquelles composent les enfants sous la protection de la jeunesse, il faudra développer davantage de moyens pour les jeunes porteurs d'une grande souffrance et ceux présentant des comportements perturbateurs. Les intervenants auront la difficile tâche d'accompagner et de soutenir psychologiquement les jeunes dans leur crise. Ces derniers devront être amenés à comprendre les causes des désorganisations et à en diminuer les conséquences.

Le CISSS de Laval croit que le Québec soutiendra ce nouveau modèle puisqu'il cherche à reproduire ce qui survient dans toutes les familles du Québec. Il faut savoir oser gérer le risque afin de donner la possibilité aux jeunes d'apprendre et de grandir.

INTRODUCTION

Le CISSS de Laval, par l'entremise des directions de la protection de la jeunesse et du programme jeunesse, est interpellé par les visées de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse. Le CISSS de Laval souscrit au mandat de la Commission.

Le décès de la fillette de Granby et certains autres événements tragiques rappellent à la population que les intervenants en jeunesse, qui guident et orientent les jeunes les plus vulnérables de la communauté, sont les derniers remparts pour assurer le bien-être des enfants sous leur responsabilité. Il est important de rappeler que la Direction de la protection de la jeunesse n'assure pas seule la protection des enfants. En amont, l'apport de la communauté est indéniable et indispensable.

Depuis maintenant 40 ans, le Québec s'est doté d'un filet de sécurité qui encadre et protège les jeunes les plus vulnérables de notre société. Les directeurs et directrices de la protection de la jeunesse soulignaient, lors du dépôt du bilan annuel 2019, qu'une expertise s'est développée pour *Bâtir l'avenir*, celui des jeunes.

Le CISSS de Laval croit que, désormais, ce leitmotiv doit orienter la dynamique d'intervention auprès des jeunes. Ce paradigme s'accompagne de changements majeurs dans les diverses sphères d'intervention auprès des jeunes. Il doit redéfinir et favoriser la pleine autonomie des jeunes.

Pour le CISSS de Laval, il importe d'interrompre le décrochage social envers les jeunes les plus vulnérables, de moderniser le système de réadaptation mis en place, de renforcer l'autonomie des jeunes et d'améliorer leur perspective d'avenir et celle de leur descendance.

La Commission est l'opportunité pour définir une nouvelle vision positive et concertée pour soutenir les jeunes vulnérables. La Commission a le mandat *de mener une réflexion sur les services de protection de la jeunesse, sur la loi qui les encadre, le rôle des tribunaux, le rôle des services sociaux et des autres acteurs concernés; d'examiner l'évolution au cours des 40 dernières années des dispositions de la Loi sur la protection de la jeunesse, des connaissances liées aux meilleures pratiques d'intervention et des besoins des enfants en difficulté et leur famille.*² Le CISSS de Laval souhaite donc proposer une refonte de la trajectoire des jeunes en protection afin de favoriser l'autonomie des jeunes, tant au niveau des établissements qui hébergent les jeunes, des interventions cliniques ou de l'implication de la communauté. Le soutien de cette dernière fait partie intégrante de cette approche, puisqu'elle participerait activement au processus d'insertion des jeunes et d'éducation des intervenants. Il importe d'éradiquer l'inquiétude et le stress que ressentent les jeunes lorsqu'ils quittent les centres de réadaptation.

Comme organisation qui intervient auprès des jeunes les plus vulnérables, le CISSS de Laval considère que le Québec doit donner toutes les chances de réussite à ses enfants.

Le présent mémoire se veut le reflet des discussions avec du personnel du CISSS de Laval et des jeunes sous la protection de la jeunesse et sous la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA). Les idées et propositions proviennent donc de ceux et celles qui donnent et reçoivent les services.

² COMMISSION SPÉCIALE SUR LES DROITS DES ENFANTS ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE. *Une volonté de faire pour nos enfants. Le mandat*, [En ligne]. [<http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/guides/fr/les-commissions-d-enquete-au-quebec-depuis-1867/11546-commission-laurent#fragment30662>] (Consulté le 2 décembre 2019).

Forts de l'expérience lavalloise, le CISSS de Laval et les jeunes hébergés sondés pour la rédaction de ce mémoire proposent donc certaines pistes de réflexion pour définir une nouvelle vision des services pour les jeunes sous la Loi de la protection de la jeunesse, de la réadaptation des jeunes ainsi que du passage à la vie adulte.

Le CISSS de Laval propose à la Commission une approche qui permettra aux jeunes de s'émanciper et d'acquérir des compétences qui leur seront utiles tout au long de leur vie. Cette vision demande de la flexibilité; la communauté devra accepter les risques inhérents. En somme, comme n'importe quel jeune, les essais et les erreurs font partie intégrante de l'éducation. D'ailleurs, ne dit-on pas que l'échec est le début de la réussite? Ultimement, expérimenter constitue la meilleure façon d'apprendre. Mais il est important de préciser que les jeunes ne doivent pas être laissés à eux-mêmes. Comme n'importe quel jeune, ils doivent recevoir l'encadrement et le soutien nécessaires pour faire face aux défis de la transition vers l'âge adulte.

DES PROJETS INNOVANTS POUR LE PASSAGE À L'ÂGE ADULTE

Le Centre multiservice

Le CISSS de Laval, toujours dans le souci de soutenir les jeunes hébergés qui s'orientent vers une vie autonome au terme de leur placement, a développé, en 2010, un endroit où il est possible de fournir, aux jeunes, un milieu de vie, des conditions favorables et du soutien supplémentaire aux programmes existants pour faciliter le passage vers la vie autonome.

La clientèle cible est âgée de 16 à 20 ans, en difficulté d'adaptation et ne bénéficie pas de soutien significatif sur le plan financier et affectif dans leur milieu naturel. Elle n'acquiert donc pas toutes les compétences requises à la vie autonome indépendante. Les jeunes ont besoin de plus de soutien que celui qui est déjà offert par les programmes de réinsertion sociale.

Les objectifs du Centre multiservice sont d'améliorer les compétences du jeune quant à la gestion de sa vie quotidienne, d'obtenir et de maintenir un emploi, de retourner aux études, de développer ses aptitudes sociales et sa capacité liée à la prise de décision éclairée.

Un pavillon novateur

Au cours des dernières années, la Direction du programme jeunesse de Laval se préoccupait du peu de suivi que recevaient les jeunes lorsqu'ils atteignaient l'âge de la majorité. Les répercussions sur leur vie étaient énormes et les conséquences souvent négatives puisqu'ils étaient mal outillés pour affronter l'âge adulte.

Pour pallier cette brèche dans l'offre de service, le CISSS de Laval, avec l'ensemble de ses partenaires, a créé le Pavillon Le Passage destiné aux adolescents et adolescentes présentant des problèmes de santé mentale. Ils sont âgés de 16 à 20 ans et ils ont moins de 18 ans au moment de l'admission. Les jeunes suivent un programme de réadaptation visant l'autonomie et les intervenants développent une approche individualisée avec ceux-ci. Ce programme aborde la transition à la vie adulte de ces jeunes qui :

- font face aux défis que pose la vie adulte après un séjour en hébergement;
- présentent une problématique de santé mentale qui entrave de façon significative leur intégration sociale;
- ont besoin d'un suivi médical ou thérapeutique en lien avec une problématique de santé mentale;
- nécessitent d'organiser et de planifier des arrimages avec le réseau des services aux adultes;
- ont besoin, au moment de la transition à la vie adulte, d'un lieu de résidence qui offre un service psychosocial.

Le but du programme est de permettre au jeune de faciliter sa transition vers la vie adulte, de favoriser son intégration sociale, d'accéder à un projet donnant un sens à sa vie, de développer ses habiletés fonctionnelles, ses compétences personnelles et ses aptitudes. Par ces acquis, le jeune obtient de meilleures chances de réussite et de participer à la vie active.

Depuis 2013, près de 40 jeunes ont été hébergés au Pavillon Le Passage pour une durée de séjour moyenne de 21 mois. Le Pavillon Le Passage offre toute une gamme de services post-hébergement, dont deux studios de dépannage qui sont mis à la disposition de ses anciens résidents. Ce service a été utilisé par 15 jeunes pour une moyenne de séjour de 23,4 jours. Le Pavillon Le Passage a pignon sur rue dans une maison adaptée à une vie semi-autonome, qui inclut des studios aménagés tels des appartements et des lieux de vie en communauté. L'hébergement dépannage est utilisé pour un ou plusieurs séjours avant que les jeunes parviennent à s'organiser de manière stable.

La trajectoire des jeunes qui séjournent au Pavillon Le Passage est singulière et particulière à chacun. Alors que certains ont réussi à obtenir des diplômes, d'autres sont au travail. Ils s'y maintiennent grâce à des programmes adaptés comme le Centre d'intégration au travail d'Emploi Québec (CIT). Ils bénéficient de l'aide de dernier recours, participent à des programmes d'intégration au travail ou de retour aux études. Ils vivent en appartements autonomes ou supervisés. Quelques jeunes ont réussi à rétablir suffisamment leurs liens familiaux et sont retournés vivre avec leur famille.

La majorité des jeunes maintiennent leur suivi en santé mentale. Ils ont appris à demander de l'aide et bénéficient, pour la plupart, de services d'organismes communautaires et certains profitent des services post-hébergement offerts par le Centre multiservice et le Pavillon Le Passage. Ils viennent voir les intervenants ou téléphonent régulièrement à ces derniers pour partager leurs bonnes nouvelles, leurs fiertés mais aussi leurs moments difficiles. Ils viennent souper, faire une lessive, échanger avec les nouveaux jeunes, demander de l'aide, des conseils, des références, du soutien, etc.

Le CISSS de Laval tient à préciser que le service de dépannage et l'ensemble des services post-hébergement sont vraiment importants pour l'ensemble des jeunes, mais surtout pour ceux qui sont plus fragiles ou qui ont des défis plus grands. Il devient une bouée pour les jeunes qui en bénéficient. Il est important d'offrir, aux jeunes âgés de 16 à 20 ans, un endroit où ils se sentent en sécurité, où ils peuvent se reposer et faire le pas de côté qui leur permettra de solidifier leurs fondations, se réorganiser et reprendre du pouvoir sur leur vie.

En 2016, une évaluation d'implantation a été réalisée auprès des éducateurs de l'équipe et des jeunes hébergés au Pavillon Le Passage. Le bilan expose le degré d'implantation des différentes composantes du programme. En résumé, tous les éléments sont en place pour faciliter la réinsertion sociale et l'accès aux services en santé mentale adulte de ces jeunes en transition. Qui plus est, les entrevues réalisées avec les résidents ont permis d'affirmer qu'ils apprécient les services offerts et qu'ils perçoivent que la ressource répond à leurs besoins.

La programmation mise en place, au Pavillon Le Passage, démontre que les bases théoriques, de celle-ci, seraient plus que pertinentes à être déployées dans l'ensemble du Québec. Le développement de l'autonomie, le rétablissement, l'intervention fondée sur la mentalisation et sur l'attachement, l'entretien motivationnel, la réduction des méfaits sont quelques-unes des bases sur lesquelles il faut investir pour soutenir les jeunes vers leur passage à l'âge adulte.

Le Projet CLÉ

Le Projet CLÉ, qui réfère à la CLÉ d'un appartement, mais aussi pour la CLÉ du succès, fut créé en 2015 par la Fondation du Centre jeunesse de la Montérégie et du CISSS de la Montérégie-Est. En juin 2018, plus de 35 étudiants ont bénéficié du Projet CLÉ en Montérégie.

Inspirés par cette superbe réussite, la Fondation du Centre jeunesse de Laval et le CISSS de Laval ont souhaité déployer le Projet CLÉ auprès de sa clientèle des jeunes lavallois. Le Projet CLÉ a comme principal mandat de soutenir, psychologiquement et financièrement, les jeunes adultes qui quittent le centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation et qui ont peu de ressources afin qu'ils puissent poursuivre leurs études. Ce projet s'inscrit dans une démarche d'intégration à la collectivité, comme la poursuite scolaire ou l'accès au marché du travail.

Le Projet CLÉ est possible grâce à l'implication de la Fondation de la Cité de la Santé et de la Fondation du Centre jeunesse de Laval, qui soutiennent financièrement les candidats du Projet CLÉ. Les bourses qui sont remises aux jeunes ont comme objectif de leur offrir un toit et de payer les frais de scolarité afin qu'ils apprennent un métier ou poursuivent leurs études postsecondaires.

La force de ce programme réside dans l'engagement des étudiants et du mentor qui lui est jumelé. Ce bénévole, issu de la communauté, accepte de s'engager auprès du jeune adulte comme personne sécurisante et aidante, et ce, tout au long du projet scolaire de l'étudiant. Le mentor a comme rôle principal d'encourager, de soutenir et de valoriser la persévérance scolaire. Il répond aux préoccupations ponctuelles de l'étudiant et assure le suivi auprès des responsables du projet au CISSS de Laval.

Depuis l'implantation du Projet CLÉ, 12 jeunes se sont inscrits.

À titre d'exemple, en juin 2018, un des jeunes inscrits, comme étudiant au projet CLÉ, a obtenu son diplôme d'études secondaires. Il a assumé une peine de garde fermée sous la LSJPA. Ce jeune a débuté une période de surveillance en collectivité en avril 2019 et a commencé ses cours au cégep en septembre 2019. Ce jeune s'est fixé comme objectif d'obtenir une technique en éducation spécialisée pour, par la suite, poursuivre son parcours scolaire en criminologie à l'université. Il a réalisé, avec l'aide des éducateurs qui l'ont accompagné, qu'il avait un potentiel qu'il pouvait développer autrement que dans le milieu criminel. Ce jeune a fait le choix de miser et de croire en lui. Sa relation avec son mentor est composée de participation à des événements sportifs, de dialogues francs et honnêtes, de repas au restaurant et de soutien à la recherche d'emploi.

Aire ouverte

Les jeunes de 12 à 25 ans sont plus susceptibles d'adopter des comportements à risque et de vivre divers problèmes de santé en matière de santé mentale, de dépendance, de sexualité et d'adaptation sociale. Plus de 75 % des problèmes de santé mentale se manifestent avant l'âge de 25 ans et 50 % des troubles mentaux présents chez les adultes ont débuté avant l'âge de 14 ans. Ces problèmes non traités peuvent avoir des impacts à court, moyen et long termes sur la santé globale des jeunes dans leur vie personnelle, scolaire et professionnelle ainsi que sur la société en général.

L'offre de service repensée pour cette population doit :

- être adaptée à la réalité des jeunes et de leur famille;
- faciliter la recherche d'aide pour les jeunes de ce groupe d'âge;
- assurer une prise en charge dans le continuum de services.

En 2017, en collaboration avec des usagers et des partenaires de la région, le CISSS de Laval a développé une offre de service pour une clientèle 12 à 25 ans. L'objectif est d'intervenir auprès de jeunes qui ne consultent pas les services actuels, qui vivent une détresse psychologique, qui présentent des problèmes de santé mentale ou sexuelle, de la dépendance ou des difficultés d'adaptation sociale.

Le projet lavallois se définit avec la participation des jeunes et de leurs parents qui font partie intégrante du processus, allant de la mise en place à l'amélioration des services offerts. Le décroisement des services jeunesse et des services adultes, tant au niveau institutionnel que communautaire, afin de répondre aux besoins des jeunes vulnérables, deviendra un modèle exemplaire d'organisation de services, au niveau provincial. L'implication des jeunes, des familles et des partenaires dans le développement de ce réseau intégré est le moteur essentiel d'un changement de pratique collectif.

Une équipe de chercheurs universitaires évalue les retombées de ce projet chez la clientèle, mais aussi les partenariats institutionnels, communautaires et intersectoriels, et formulera des recommandations pour l'amélioration du service dans le but de toujours mieux répondre à nos jeunes.

Les liens historiques forts avec le réseau territorial de service permettent de rejoindre le jeune dans son milieu, de repérer et d'intervenir rapidement auprès d'un jeune aux prises avec des problèmes de santé mentale, et ce, dès l'apparition de symptômes ainsi que d'offrir des services adaptés aux besoins du jeune.

La concertation entre le CISSS de Laval et ses partenaires prévient ainsi les ruptures de services lors de la transition vers l'âge adulte et assure un accompagnement vers les services requis dans une perspective intersectorielle, et ce, peu importe l'âge. « Aire ouverte » se déploie en étroite collaboration avec l'ensemble des services offerts aux jeunes dans la communauté en soutien au passage à la vie adulte. L'objectif est d'assurer la mise en place d'un réel réseau intégré de services.

ADAPTATION DES MILIEUX D'HÉBERGEMENT

L'approche que propose le CISSS de Laval, en plus de s'appuyer sur les projets développés dans les dernières années, nécessite de revoir l'hébergement offert aux jeunes. Présentement, plusieurs centres de réadaptation sont vétustes et leur architecture ne permet pas d'innover ou tout simplement d'adapter les approches d'intervention selon les données probantes.

Le CISSS de Laval croit que les milieux où résident les jeunes sous la protection de la jeunesse doivent être invitants et offrir le sentiment de sécurité qu'offre un domicile propice à l'épanouissement des enfants. Il faut donner à ces derniers l'envie d'y vivre plutôt que de susciter un sentiment négatif. Les locaux composant les lieux d'hébergement doivent favoriser le développement de l'empathie, de l'entraide entre les pairs et être adaptés aux traumatismes vécus par les jeunes. Ils doivent surtout soutenir l'autonomie des jeunes comme tous les autres jeunes hébergés en société.

Le CISSS de Laval souhaite transformer les pratiques d'intervention afin que celles-ci permettent d'offrir des services adaptés lorsqu'un jeune atteint l'âge de la majorité. Combien de fois un jeune retourne-t-il auprès de ses parents après avoir tenté de quitter le milieu familial? Un « adulte » de 18 ans doit recevoir les services et les soins dont il a besoin. Présentement, les intervenants jeunesse cessent les suivis nécessaires auprès d'un adulte nouvellement majeur, à moins que ce dernier participe à un programme particulier de son établissement. Les canaux de discussions entre le jeune et les personnes qui lui sont significatives doivent rester ouverts, surtout lorsqu'il s'agit de jeunes ayant fugué à de multiples reprises. Les services aux jeunes doivent « dépasser » la barrière des 18 ans et se poursuivre jusqu'à 25 ans minimalement. Les intervenants jeunesse doivent pouvoir poursuivre les suivis requis par les jeunes qu'ils desservent depuis plusieurs années.

Un milieu d'hébergement adapté saurait accueillir et recevoir aisément les jeunes qui demandent à nouveau de l'aide. Il est questionnable que l'État ne soit pas en mesure de soutenir, après l'âge de la majorité, les jeunes dans le besoin. À ce titre, pourquoi les milieux de vie de moins de 18 ans ne demeurent-ils pas accessibles quand même aux jeunes après l'atteinte de leur majorité, et ce, jusqu'à ce que leur niveau d'autonomie soit porteur de succès?

Le Pavillon Le Passage représente un exemple concret de ce qu'est un espace de transition vers l'autonomie. Bien que les plans d'intervention ciblent souvent les difficultés à travailler avec le jeune, la pratique de développer les habiletés nécessaires vers l'âge adulte devrait être normalisée. Le CISSS de Laval croit que tous les jeunes devraient recevoir l'éducation nécessaire pour vivre en société et pour être en mesure de faire face aux défis que pose la vie adulte.

Le CISSS de Laval est conscient que de revoir le milieu d'hébergement engendrerait des coûts importants. C'est pourquoi une avenue à privilégier serait d'acquérir des appartements supervisés et accessibles au sein même de la communauté. Les intervenants seraient en soutien des jeunes afin de les aider à développer les outils pour devenir pleinement autonomes. Pour le CISSS de Laval, il va de soi qu'un jeune en appartement, qui reçoit le soutien nécessaire, développera des compétences qu'il ne peut acquérir présentement lorsqu'il est hébergé dans un milieu où les règles sont définies pour l'ensemble d'un groupe et non pour favoriser l'autonomie. Le milieu de vie devrait être en mesure de s'adapter aux jeunes qui y résident et non le contraire. Les jeunes sondés ont d'ailleurs proposé, à cet égard, une panoplie d'activités à privilégier pour les soutenir dans leur passage à la vie adulte, notamment en élargissant l'accès aux ateliers de préparation au départ en appartement.

En outre, développer un réseau d'appartements structuré et dédié aux jeunes répondrait aux besoins d'individuation de certains jeunes qui, pour diverses raisons cliniques, ne tolèrent pas la présence continue des éducateurs et des intervenants. Ce réseau constituerait une étape supplémentaire après un séjour dans une ressource d'hébergement adaptée au développement de l'autonomie.

APPROCHE CLINIQUE

Interventions et traitements

L'approche et la pratique clinique devront s'adapter pour bâtir l'avenir. À partir du moment où l'encadrement et le soutien des jeunes seront orientés vers l'autonomie de ces derniers, la complexité des clientèles et des situations avec lesquelles composent les enfants sous la protection de la jeunesse, il faudra développer davantage de moyens pour les jeunes porteurs d'une grande souffrance ou présentant des comportements perturbateurs. Les intervenants auront la difficile tâche d'accompagner et de soutenir psychologiquement les jeunes dans leur crise. Ces derniers devront être amenés à comprendre les causes des désorganisations et à en diminuer les conséquences.

Le CISSS de Laval rappelle qu'en 2018, l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) a produit le *Portrait des pratiques visant la transition à la vie adulte des jeunes résidant en milieu de vie substitut au Québec*. Plusieurs de ces pratiques, déjà déployées dans certaines de nos ressources, sont fort pertinentes et auraient tout avantage à être largement déployées dans l'ensemble des CISSS et CIUSSS (Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux).

En outre, la gestion de la médication devra être réévaluée. Le CISSS de Laval constate qu'un nombre important de jeunes sont sur des thérapies médicamenteuses pour diverses raisons. Sans remettre en cause le diagnostic posé, il y a lieu de se questionner quant au nombre grandissant d'enfants qui se voient prescrire des médicaments. Le Pavillon Le Passage assure la gestion autonome de la médication tout en évaluant le niveau de responsabilités du résident. Ainsi, le jeune apprend à demander sa médication, à la gérer de façon quotidienne et, par la suite, sur une base hebdomadaire tout en maintenant ses acquis et à demander de l'aide au besoin.

Les jeunes hébergés en centre de réadaptation font face à de multiples défis et force est d'admettre que bon nombre d'entre eux souffrent de problème de santé mentale. La prise de médication, dans certains cas, s'avère donc nécessaire et partie intégrante du plan d'intervention. L'état québécois devra néanmoins poser les gestes pour assurer un accès plus facile et rapide aux services spécialisés en santé mentale, aux services thérapeutiques et un accès à des ressources adultes adaptés aux jeunes de 18 à 25 ans aux prises avec des troubles de santé mentale ou une déficience intellectuelle. De plus, la collaboration interdisciplinaire et la proximité du corps médical devront s'accroître, et ce, au bénéfice des jeunes.

Le Programme qualification jeunesse

Le Programme qualification jeunesse (PQJ) vise à augmenter les capacités des jeunes à s'intégrer socialement de façon autonome et à s'investir sur le plan professionnel, afin de prévenir la marginalisation de ceux qui sont hébergés au moment où ils atteignent la majorité et que cesse leur prise en charge.

(Portrait des pratiques visant la transition à la vie adulte des jeunes résidant en milieu de vie substitut au Québec, 2018, INESSS).

La clientèle visée par le PQJ sont les jeunes âgés de 16 ans qui ont un dossier actif au centre de protection de l'enfance et de la jeunesse. Maintes fois démontrés, le PQJ a des résultats probants chez les jeunes qui y participent. Toutefois, le PQJ n'est pas suffisamment accessible et les critères d'admissibilité devraient être assouplis. Le CISSS de Laval croit qu'il est primordial d'investir dans le PQJ pour l'ensemble des jeunes qui le requièrent.

Le plan de cheminement vers l'autonomie

Le plan de cheminement vers l'autonomie (PCA) est une démarche intersectorielle appuyée d'un outil commun pour l'ensemble des partenaires et qui vise à offrir aux jeunes de 16 à 24 ans des moyens pour faciliter le passage à l'âge adulte.

Les interventions subséquentes du PCA sont basées sur les forces, les compétences et le projet du jeune. Ce dernier est donc le porteur de son plan de cheminement vers l'autonomie. Élaboré selon trois axes d'insertion, soit : socioprofessionnel, résidentiel et relationnel, le PCA dresse le portrait de l'autonomie du jeune et lui offre le soutien requis par l'ensemble des partenaires.

Les partenaires comme « Aire ouverte », le PQJ, le Pavillon Le Passage, le Centre multiservice et les partenaires communautaires travaillent de façon concertée en amont du passage à la vie adulte grâce au PCA et ce dernier facilite la continuité entre les services jeunesse et les services adultes.

L'importance des organismes communautaires

Le réseau des organismes communautaires lavallois est bien implanté. Il dessert différents types de clientèle et, pour le CISSS de Laval, il est important d'entretenir d'excellentes relations avec ceux-ci puisqu'ils cimentent l'offre de service du réseau de santé lavallois.

Par contre, le CISSS de Laval constate que, parfois, les organismes sans but lucratif ne sont pas toujours considérés dans les plans d'intervention des jeunes, pourtant ils sont à même de faciliter la transition de l'hébergement en centre de réadaptation vers la vie adulte. À Laval, il y a plus d'une vingtaine de groupes communautaires qui soutiennent la population lavalloise des jeunes de 12 à 25 ans. Pourtant, les jeunes sondés méconnaissent l'existence de ceux-ci et du soutien qu'ils peuvent leur apporter. Ce constat n'est pas unique à une région, la concertation et la mise en place d'un réel réseau intégré de services pour les jeunes permettent d'assurer de meilleurs liens au bénéfice de ces derniers. À cet égard, les arrimages avec le projet de démonstration « Aire ouverte » permettent d'assurer une vision globale et intégrée des besoins des jeunes sur le territoire.

Programmation/approche de réadaptation

Pour soutenir cette vision, il faudra offrir un plus grand nombre d'activités qui permettront aux jeunes de mieux se connaître et de développer leurs forces ainsi que leurs passions. Bien que cela tombe sur le sens, le CISSS de Laval tient à mentionner que l'état québécois doit miser davantage sur les forces des jeunes plutôt que de rester accroché à des automatismes définis il y a de cela des décennies.

Pour que les jeunes ne perdent pas espoir ou confiance en eux, en leur capacité de rétablissement et de réussite, il incombe de moderniser les pratiques de réadaptation. Les programmes d'intervention et les horaires des jeunes en hébergement doivent être individualisés afin de mieux préparer et développer l'autonomie des jeunes vers l'âge adulte. Les jeunes sondés évoquent eux-mêmes cette possibilité. Pourtant, aujourd'hui, c'est l'inverse qui se produit. Pourquoi un jeune doit-il être encadré dans un horaire astreignant? Pourquoi les règles d'hébergement priment-elles sur le rythme des jeunes? Parce que, depuis des décennies, les mœurs n'ont pas évolué. L'expérience démontre qu'en permettant aux jeunes, même ceux à risque, d'avoir des loisirs à l'extérieur des murs du centre de réadaptation, avec un accompagnement adéquat, la possibilité de réussir à l'âge adulte s'accroît.

Même si plus de la moitié des jeunes à la sortie du placement se retrouvent dans des situations stables sur le plan résidentiel (à tout le moins en moyenne 13 mois après la sortie du placement), il n'en demeure pas moins qu'il s'agit toutefois de jeunes fragilisés lorsqu'on compare leur situation à celle des jeunes en général sur le plan de l'éducation, des soutiens sociaux et des difficultés personnelles. Une des situations les plus protectrices demeure le fait que les jeunes restent dans les familles d'accueil à leur sortie de placement. À cet égard, il importe donc de considérer que l'absence de rupture brutale de services par un accompagnement maintenu de la famille d'accueil a constitué assurément un facteur de protection dans le cheminement vers la vie adulte autonome en soutenant la transition plutôt qu'en l'imposant. Par ailleurs, puisque l'étendue des relations sociales est un autre facteur clé de protection de l'itinérance pour les jeunes de notre cohorte, les interventions sociales doivent prendre en compte l'importance du soutien du réseau relationnel.³

Par ailleurs, pour certains jeunes, cette instabilité pendant le placement est doublée d'une discontinuité des services à 18 ans parce que les services de protection de la jeunesse se terminent à la majorité. En effet, plusieurs recherches ont montré que les jeunes qui quittent un placement à la majorité sont confrontés à la fin abrupte des services; ils doivent par exemple négocier l'accès à un nouveau logement, ou négocier l'accès à des services sociaux et de santé mentale. Une des figures ultimes des difficultés d'accès et de continuité des services et des liens est celle des jeunes de la rue; la plupart des études indiquent qu'entre 40 et 60 % d'entre eux ont connu un placement en protection de la jeunesse.⁴

³ GOYETTE, Martin et al. Étude sur le devenir des jeunes placés - Le rôle de l'instabilité des trajectoires sur les transitions à la vie adulte - Rapport de vague 1 [En ligne]. Juin 2019. [http://edjep.ca/wp-content/uploads/2019/06/EGDJeP_Stabilite.pdf] (Consulté le 21 novembre 2019).

⁴ GOYETTE, Martin et al. Stabilité résidentielle, instabilité résidentielle et itinérance des jeunes quittant un placement substitut pour la transition à la vie adulte. Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés. [En ligne]. Novembre 2019. [<http://edjep.ca/wp-content/uploads/2019/11/Consultez-le-rapport-en-clicquant-ici.pdf>] (Consulté le 21 novembre 2019).

Le développement du jeune et son besoin d'accroître ses compétences ainsi que son autonomie doivent guider la Commission. Il importe que les jeunes acquièrent des responsabilités au cours de leur cheminement. Si ce n'est que dans la gestion d'un budget personnel afin qu'ils saisissent la valeur de l'argent en effectuant des tâches aussi communes que d'aller faire son marché, de payer les comptes courants ou encore d'établir les documents nécessaires pour effectuer leur déclaration d'impôt. Ces exemples démontrent la nécessité de décloisonner les pratiques et d'offrir, aux jeunes, des occasions d'expérimenter l'autonomie. Le CISSS de Laval et ses partenaires de la communauté lavalloise ont élaboré un guide à l'intention de quiconque part vivre en appartement pour la première fois ou qui retourne vivre en appartement intitulé « Avoir son chez-soi, ça se planifie... étape par étape » disponible en ligne à : <https://bit.ly/33LPq4H>.

RESSOURCES HUMAINES

L'approche du CISSS de Laval ne peut se matérialiser sans l'apport du personnel qui se dévoue auprès des jeunes dont il a la responsabilité. Trop souvent, l'espace public ignore l'impressionnant travail effectué par les intervenants jeunesse. Trop souvent, l'espace public expose seulement les éléments négatifs que compose la protection des jeunes les plus vulnérables. Il faut inverser cette tendance. Ce n'est pas qu'une simple figure de style. Il revient à l'état québécois de valoriser le rôle de l'éducateur et de la profession. Certaines pistes de réflexion doivent être considérées pour poser des gestes en ce sens.

En augmentant le nombre d'éducateurs, aux divers programmes jeunesse, comme le Programme qualification jeunesse, plus de jeunes bénéficieraient des services et plus de jeunes deviendraient autonomes.

La satisfaction du personnel provient, entre autres, de leur capacité à accompagner les jeunes. Pour qu'un jeune devienne autonome, il doit profiter pleinement de l'apport du personnel qui l'accompagne.

Le CISSS de Laval croit qu'avec la volonté de bâtir l'avenir, il sera plus facile d'attirer le personnel. Dans un contexte où il est difficile de pourvoir les postes, la rétention de notre personnel qualifié et compétent est indispensable. Appuyer cliniquement les intervenants, établir des balises nationales concernant la charge de travail des intervenants, offrir des formations continues à partir des données probantes, permettra à ces derniers de mieux encadrer et soutenir les jeunes et d'atteindre l'objectif par l'approche proposée du CISSS de Laval, soit d'assurer l'autonomie des jeunes.

JEUNES SOUS LA LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS

Pour le CISSS de Laval, tous les jeunes doivent bénéficier de services qui leur permettent d'acquérir des compétences nécessaires à leur autonomie. Il est important d'aborder la réalité des jeunes contrevenants quant à leur transition en société et vers la vie adulte. Ainsi, la Commission pourrait envisager d'approfondir certaines pistes de réflexion proposées par le CISSS de Laval.

Les jeunes contrevenants ayant reçu une sentence en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) et hébergés en centre de réadaptation devraient avoir accès à une approche individualisée et adaptée. Le CISSS de Laval est conscient des défis que pose cette vision, puisque chacun d'entre eux a l'obligation de respecter la sentence édictée. Par contre, les jeunes rencontrés expriment le besoin d'avoir accès à des parcours individualisés et une programmation adaptée.

Les jeunes sous garde fermée en LSJPA partagent plusieurs éléments intéressants en regard de leurs parcours scolaires et ils reconnaissent l'apport de l'éducation. La poursuite et l'accès aux études secondaires sont obligatoires, mais aussi nécessaires et positifs. Pourquoi s'y arrêter? Les jeunes rencontrés souhaiteraient bénéficier d'études postsecondaires ou de formations professionnelles. Le CISSS de Laval croit qu'il serait pertinent d'évaluer les possibilités d'offrir des alternatives académiques dans les centres de réadaptation afin de permettre aux jeunes de cultiver un rêve, une passion, et de leur offrir des occasions d'expérimenter des parcours différents. Les partenaires scolaires devraient avoir un rôle prépondérant dans cette nouvelle approche qui faciliterait la transition des jeunes vers la vie en communauté.

Les jeunes mentionnent aussi les aspects positifs liés aux interventions non coercitives, axées sur les forces et compétences des jeunes. L'hétérogénéité des groupes pose des difficultés puisqu'elle ne permet pas d'offrir des activités structurées en fonction de l'âge des jeunes. Par exemple, des activités structurées de budgétisation sont moins adaptées à des jeunes de 15 ans alors qu'elles le seraient pour les jeunes adultes.

CONCLUSION

Le CISSS de Laval tient à préciser que le modèle de la protection de la jeunesse des dernières décennies a été en mesure de remplir son mandat. Il est important de rappeler que les jeunes en centre de réadaptation reçoivent un encadrement adéquat.

Le CISSS de Laval s'est tout de même donné le droit de rêver à bâtir l'avenir et de se projeter dans une vision où les jeunes vivent leur vie et où les plans d'intervention respectent l'objectif qui est de former des jeunes autonomes.

Le Pavillon Le Passage, le Centre multiservice, le Projet CLÉ, « Aire ouverte », le Programme qualification des jeunes et le plan de cheminement vers l'autonomie, sont des programmes concrets qui démontrent que la transition vers l'âge adulte doit guider la protection de la jeunesse au Québec. Le succès de cette approche passe par la désinstitutionalisation physique et clinique du système comme on le connaît.

Les milieux de vie où les jeunes sont hébergés doivent être accueillants, invitants, favoriser l'entraide et l'empathie chez ceux qui occupent les logements, c'est pourquoi des appartements dans la communauté ou des milieux qui s'en rapprochent doivent être privilégiés.

Pour permettre aux jeunes de réussir et d'aller dans la bonne direction, il faudra réviser complètement l'approche clinique qui a dominé les dernières décennies. Désormais, les jeunes pourront essayer, échouer, expérimenter, s'accomplir et acquérir de l'autonomie. Désormais, les intervenants jeunesse accompagneront les jeunes et s'adapteront à eux. Autrement dit, à l'inverse du présent système, le modèle québécois s'adaptera aux jeunes.

Cette vision positive nécessite de valoriser le rôle de l'éducateur, d'accroître le nombre de ressources humaines, de déterminer des ratios optimaux appuyés sur la recherche, les meilleures pratiques et de donner le temps au personnel d'intervenir adéquatement auprès des jeunes. Cette nouvelle approche implique l'ensemble de la communauté. Les employeurs et le réseau de l'éducation sont des partenaires indispensables pour permettre aux jeunes d'acquérir leur autonomie.

Tous ces programmes sont bénéfiques, que ce soit « Aire ouverte », les ressources d'hébergement adaptées au passage à l'âge adulte, le plan de cheminement vers l'autonomie ou le Programme qualification des jeunes, mais ils sont encore parcellaires et fragmentés. L'approche proposée par le CISSS de Laval nécessiterait d'uniformiser l'ensemble des objectifs de chacun de ces programmes tout en laissant la latitude nécessaire aux éducateurs et aux jeunes d'individualiser les interventions, afin que le jeune acquière les compétences dont il a besoin pour favoriser son autonomie et transiter vers l'âge adulte.

Le CISSS de Laval croit que le Québec adhérera à cette nouvelle vision positive et concertée pour soutenir les jeunes vulnérables, puisqu'elle cherche à reproduire le milieu familial. Il faut savoir oser gérer le risque afin de donner la possibilité aux jeunes d'apprendre et de grandir.